

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Gignac – 18/09/2021

Le Comité Directeur a été convoqué le 19/08/2021 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

Membres présents ou représentés :

Florian Bonet, Hervé Breton, Thierry Castillo (repr.), Serge Cruz (ACT), Nicolas De Araujo, Marie-Pierre Delcroix, Marianne Febvre, Christian Fernandez de la Torre, Nathalie Hiessler, Jonathan Mas, Julie Matte, Lucien Merlet (repr.), Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere (repr.) et Jean-Claude Saunier.

Membres excusés : Jacques Lecomte, Frédéric Lopez et François Pottier.

16 membres sur 19 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 14h00 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. approbation du **procès-verbal du Comité Directeur** du 19/05/2021 ;

2. POINT FINANCIER :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. approbation du projet **budget prévisionnel 2021/2022** soumis à l'Assemblée Générale ordinaire.

3. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2021/2022** :
 - i. finalisation des points restant à préciser ;
 - ii. **rappel** : les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis préalable de l'ACT + Président(e)).

4. QUESTIONS DIVERSES

1. POINT ADMINISTRATIF

a. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 19/05/2021

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Directeur du 19/05/2021.

Aucune autre remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 31/08/2020 (date de clôture des comptes – les documents envoyés comportant une date d'arrêt des comptes courant de l'été), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 553.06 € ;
- solde du livret : 23 943.20 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 24 496.26 €, incluant un solde positif de la saison de 419.10 €.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation sauf 3 clubs qui n'ont même pas pris de licence sur cette saison, en raison du contexte sanitaire probablement ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour).

Jean-Claude présente aussi rapidement les postes principaux des recettes (cotisations et ristournes) et dépenses (assurance, banque et quelques pots), les 2 stages organisés ayant été gratuits n'ont pas généré de recettes ou de frais importants.

b. Adoption du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est présenté : il reprend dans les très grandes lignes celui de la saison précédente qui n'a pu être pleinement exécuté du fait des annulations des stages, avec cependant la ligne « Cotisations clubs » revue à la baisse (400 € au lieu des 1 000 € environ chaque année). En effet, lors du dernier Comité Directeur de mai avait été décidé de proposer à l'Assemblée Générale, pour la saison 2021-2022 et de manière exceptionnelle, de fixer la cotisation des clubs à 10 €, d'une part pour faire un geste en direction des clubs pour une reprise qui s'annonce compliquée, d'autre part pour préserver le lien « actif » du paiement d'une cotisation envers l'organisme territorial de rattachement le plus proche.

La question est posée du budget pour les cadeaux « Enfants », Jean-Claude proposant de refaire des T-Shirt pour les plus grands (il reste un gros stock pour les plus petits), en présentant un modèle : Emmanuelle précise qu'il y a un budget de 800 € repris cette année, charge à la Commission Enfants de décider du cadeau et des frais des stages qui respecteraient l'enveloppe globale des stages enfants.

Le projet de budget prévisionnel est mis aux votes et adopté à l'unanimité ; il sera ensuite voté par l'Assemblée Générale.

Emmanuelle rappelle également l'aide exceptionnelle prévue pour les clubs en difficulté (une demande faite à ce jour) : le Comité Directeur est d'accord pour que le bureau décide des aides à apporter en fonction du nombre de clubs qui feront la demande à la date limite fixée fin octobre.

3. POINTS TECHNIQUES

a. Calendrier prévisionnel

Serge indique que le calendrier a été revu lors de la Commission Technique à Clermont l'Hérault du 5 septembre 2021, reprenant les grandes lignes du calendrier 2020-2021 avec quelques adaptations ; suite à un sondage pour le positionnement des membres de la Commission Technique, des binômes voire trinômes ont été constitués par Hervé et lui pour l'animation des stages du CID « en interne ».

Pour les stages des commissions, il est rappelé que ce sont aux commissions (Enfants, Seniors, Handicap, Féminine) de faire leurs propositions (membres de la Commission Technique pour animer ou CEN) auprès de l'ACT (pour la partie technique) et de la présidente (pour la partie budget).

Certains lieux ont déjà été fixés et réservés du fait de leur proximité temporelle... les autres dates ont fait l'objet d'un sondage et des clubs sont déjà pré-positionnés, lorsqu'ils ont été les seuls à répondre à une ou plusieurs dates ; les lieux restants seront précisés à l'Assemblée Générale suivant la présente réunion, avec nécessité pour certains d'avoir confirmation par les gestionnaires des dojos dans la semaine qui suit la réunion.

b. Affichages des noms des intervenants du CID sur les affiches et outils de communication

Jusqu'à présent, le CID faisait parfois apparaître les noms des intervenants de la Commission Technique sur les affiches de stages, le site internet et la page Facebook, mais parfois non.

Serge et Emmanuelle proposent que, sauf pour le document « calendrier » qui tient sur une page, apparaissent le ou les noms des intervenants de la Commission Technique du CID (stages pour tous, stages enfants, prépas dans, etc.), qui seront repris sur les outils de communication (site internet, page Facebook).

La proposition reçoit un accueil unanimement favorable et sera également présentée à l'Assemblée Générale.

c. Calendrier 2022-2023 et suivants... choix des CEN et des lieux de stages

CHOIX DES CEN

Emmanuelle rappelle qu'en 2017, dans le cadre de la mise en place de la réforme territoriale, la Ligue Languedoc-

Roussillon et les CODEP 30, 34 et 66 ont fusionné pour se transformer ensuite en Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

Dans ce cadre, un traité de fusion a été adopté par l'Assemblée Générale, qui assurait que les stages organisés par les CODEP et animés par des CEN seraient repris (pour mémoire : Claude Pellerin et Didier Allouis dans le 34, Luc Bouchareu dans le 30, Henri Avril et Michel Prouvèze dans le 66).

Il est proposé que, pour faire « tourner » un peu les CEN, pour (re)découvrir d'autres, pour approfondir le travail avec certains, et parce qu'encore parmi ceux qui étaient invités il y en a qui sont déjà régulièrement invités en stages privés dans le secteur, que l'on puisse :

1. garder le même nombre de stages avec des CEN invités par le CID : 6 en tout, puisqu'en plus des ex-stages CODEP, un stage avec un CEN invité par le CID avait été rajouté au calendrier depuis 2018 sans rattachement historico-géographique (avec en plus le stage Aïkido laïdo animé notamment par Antoine Soares) ;
2. mais que les CEN en question puissent varier chaque saison, ou toutes les deux saisons (les CEN « historiques » pouvant bien sûr être invités de nouveau, mais sans que ce ne soit systématique) ;
3. que la Commission Technique soit en charge, avec l'ACT, de définir les CEN à inviter dans ce cadre.

La proposition étant reçue très favorablement à l'unanimité, elle sera présentée à l'Assemblée Générale.

Une nuance sera faite à ce jour : Frédéric Lopez et le club de Perpignan étant absents excusés, la proposition leur sera soumise pour savoir s'ils souhaitent que les ex-stages 66 (avec Henri et Michel) à ce jour soient intégrés dans ce fonctionnement, ou s'ils conservent le choix des CEN opéré en 2017.

LIEUX DE STAGES

Les lieux de stages sont depuis des années choisis plutôt lors de l'Assemblée Générale... or cela peut être trop tardif pour certains lieux, et assez chronophage en Assemblée, alors même que les clubs qui sont en capacité de recevoir les stages sont régulièrement les mêmes (on laisse toutefois la porte ouverte à tout nouveau club volontaire !) et que l'on a vu à plusieurs reprises, y compris pour cette saison, qu'il est aisé de procéder par sondage avant le jour de la réunion.

Il est donc proposé que, pour la prochaine saison, le choix des lieux de stages soit confiés à l'ACT en lien avec la Commission Technique, qui sollicitera l'ensemble des clubs sur les dates du calendrier prévisionnel, afin de pouvoir répartir de manière la plus équilibrée possible les stages de la saison.

La proposition est elle aussi reçue favorablement à l'unanimité et sera donc présentée à l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 14h25.

La présidente

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

Jean-Claude Saunier